

Rapport LEC 2022

Rapport en application de l'article 29
de la loi Energie Climat du 8 novembre 2019.
Décret n°2021-663 du 27 mai 2021.
Rapport sur l'exercice 2021.

Introduction

Dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, urgence des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance : face à ces constats, il est fondamental pour la finance d'accélérer sa transition durable, amorcée lors de la signature de l'Accord de Paris le 12 décembre 2015 à l'occasion de la COP21.

En parallèle des réglementations européennes (règlement UE 2019/2088¹ et règlement UE 2020/852²), la France a élaboré son propre dispositif initié par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, article 173³, et renforcé par la Loi Énergie Climat du 8 novembre 2019 (LEC). Cette nouvelle législation vient accroître les exigences liées au développement d'une économie durable en renforçant le cadre de transparence extra-financière des acteurs de la finance, en renforçant l'intégration des enjeux climatiques et de biodiversité au sein des politiques d'investissement, et la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des risques.

L'article 29 de ladite loi et son décret d'application⁴ ont également pour objectif d'aligner et de coordonner le cadre réglementaire français avec les exigences européennes issues de la directive SFDR.

Le présent rapport fait état des moyens mis en œuvre par Neuflyze OBC pour contribuer à l'accélération de la transition écologique et sociale, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans le cadre de ses activités de gestion sous mandat.

Neuflyze OBC est la filiale française⁵ d'ABN AMRO dont la raison d'être est « Une banque meilleure pour les générations à venir ». Elle définit le cadre global de la stratégie et les politiques d'investissement pour l'ensemble des entités du groupe.

1. Du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs des services financiers (dit SFDR ou Disclosure)

2. Du Parlement et du Conseil du 18 juin 2020 (dit Taxonomie)

3. LTECV, 17 août 2015

4. Décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021

5. Détenue à 100%

I. Informations relatives à la démarche générale de Neuflize OBC

A. Démarche générale de Neuflize OBC sur la prise en compte des critères ESG, et notamment dans la politique et la stratégie d'investissement

La stratégie globale d'investissement est définie au niveau d'ABN AMRO. Le cadre général s'imposant à l'ensemble des filiales du groupe, la politique est adaptée et mise en œuvre localement.

I. Stratégie de prise en compte des critères ESG applicables à l'ensemble des mandats de gestion de Neuflize OBC

1. Exclusions

En amont de toute stratégie d'investissement, ABN AMRO a établi plusieurs listes d'exclusion d'activités incompatibles avec tout produit ou service financiers. Ces listes s'imposent également à Neuflize OBC dans ses activités de gestion financière.

1.1 Activités interdites

ABN AMRO ne souhaite pas investir dans des activités, qui tout en étant légales, ont un impact négatif sur l'humanité et la planète. Dans ce contexte, les services d'investissements doivent respecter une liste d'exclusions⁶ régulièrement mise à jour au regard des évolutions sociétales. Sont par exemple exclues la production et la commercialisation d'huile de palme non certifiée RSPO⁸, l'exploration et le traitement des sables bitumineux, les nouvelles centrales à charbon, etc...

1.2 Armes controversées

Conformément aux réglementations internationales, les entreprises impliquées dans les armes controversées (dont les bombes à fragmentation et armes antipersonnel), sont également listées et exclues⁹.

1.3 Investissements exclus

ABN AMRO liste les entreprises auprès desquelles les démarches d'engagement qu'elle a entreprises n'ont pas abouti. Celles-ci sont exclues de l'univers d'investissement.

L'univers d'investissement est revu trimestriellement en application des filtres issus de ces listes.

L'ensemble de ces exclusions s'appliquent aux activités d'investissements de Neuflize OBC.

2. Risques de durabilité - Score ESG

Comme détaillé en section 8 du présent rapport, ABN AMRO prend en compte les risques de durabilité dans ses activités d'investissements.

ABN AMRO et Neuflize OBC s'appuient sur les données de l'agence de notation Sustainalytics (Morningstar) pour analyser le risque de durabilité des entreprises et des Etats, sur la base d'un score de risques ESG par entreprise.

Dans le cadre de la gestion sous mandat, cette notation est affinée par nos gérants pour sélectionner les supports d'investissements en fonction de la nature du mandat (articles 6, 8 ou 9¹⁰).

6. https://www.abnamro.nl/nl/media/Exclusion-List-03-2021_tcm16-120991.pdf

7. <https://cites.org/fra/disc/text.php>

8. <https://rspo.org/certification>

9. https://assets.ctfassets.net/1u811bvgvthc/6PMpdRTHmwxBAcMxJck3YX/5dd91711bcc602301dc15f1ab8b63b6f/ABN_AMRO_Controversial_Weapons_List.pdf

10. Au sens de la réglementation SFDR

3. Controverses

ABN AMRO et Neuflize OBC utilisent les données fournies par Sustainalytics (Morningstar) en matière de controverses afin d'identifier les entreprises impliquées dans des incidents ayant un impact négatif sur les parties prenantes, l'environnement ou les activités de l'entreprise. En cas d'incident, Sustainalytics évalue la gravité en utilisant l'échelle présentée ci-dessous :

- **Catégorie 5 (violation grave)** : l'événement a un impact significatif sur l'environnement et la société présentant de graves risques pour l'entreprise. Cette catégorie représente le comportement d'entreprise le plus flagrant. Ces entreprises sont complices de violation des droits fondamentaux de l'homme, de formes les plus graves de travail des enfants ou de travail forcé, de formes sérieuses de corruption ou de fraude, ou des crimes les plus graves contre l'environnement.
- **Catégorie 4 (violation importante)** : l'événement a un impact important sur l'environnement et la société, présentant des risques importants pour l'entreprise. Cette catégorie reflète souvent des problèmes structurels dans l'entreprise.

- **Catégorie 3 (violation significative)** : l'événement a un impact significatif sur l'environnement et la société présentant des risques modérés pour l'entreprise.
- **Catégorie 2 (impact modéré)** : l'événement a un impact modéré sur l'environnement et la société présentant des risques minimales pour l'entreprise.
- **Catégorie 1 (faible impact)** : l'événement a un faible impact sur l'environnement et la société présentant des risques négligeables pour l'entreprise.

Sustainalytics (Morningstar) réalise cette catégorisation sur la base de recherches approfondies et selon ses propres analyses. D'autres fournisseurs de données peuvent toutefois avoir une vision et une catégorisation différentes des incidents.

Neuflize OBC exclut *a minima* de ses activités de gestion de portefeuille toute entreprise notée en catégorie 5.

Cette politique générale de prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement est complétée par la politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements de Neuflize OBC.

II. Prise en compte des critères ESG par catégorie de mandats de gestion

1. Mandats non-ISR, dit « article 6 »

La stratégie d'investissement de ces mandats prend en compte certains risques de durabilité. Elle ne fait pas la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (« E&S »).

L'objectif n'est pas de réaliser des investissements durables, au sens du règlement SFDR, ni de réaliser des investissements alignés sur les critères de la taxonomie européenne. Ainsi, ces mandats n'exigent pas qu'une portion minimale du portefeuille soit investie dans des investissements durables alignés sur les critères de la taxonomie européenne.

La stratégie d'investissement a pour ambition de valoriser le capital sur l'horizon de placement selon une allocation définie pour chaque orientation de gestion.

En cohérence avec notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements (cf. section 8 du présent rapport), nous excluons les sociétés qui produisent ou vendent des armes controversées (y compris nucléaires), et celles produisant du tabac. Nous excluons également

toutes les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, le comportement des sociétés appartenant à notre univers d'investissement est analysé à travers leur niveau de controverse publié par Sustainalytics (Morningstar). Nous excluons toutes les sociétés qui sont notées 5.

2. Mandats de gestion ISR : produit promouvant des caractéristiques ESG, dit « article 8 »¹¹

La stratégie d'investissement de ces mandats est conçue pour promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales (« E&S »). Elle n'a pour objectif ni l'investissement durable au sens du règlement SFDR, ni de réaliser des investissements alignés sur les critères de la Taxonomie Européenne.

La stratégie d'investissement de la gestion sous mandat ISR a pour ambition de valoriser le capital sur l'horizon de placement selon une allocation définie pour chaque orientation de gestion, tout en maintenant les meilleurs standards ESG.

11. Conformément au règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit SFDR

Pour cela, nous suivons une stratégie d'investissement « best-in-class » (approche détaillée ci-après), après exclusion de certaines sociétés, soit en raison de leur comportement, soit en raison de leur activité. Le comportement des sociétés appartenant à notre univers d'investissement est analysé à travers leur niveau de controverse publié par Sustainalytics (Morningstar). Nous excluons toutes les sociétés qui sont notées 4 ou 5.

Nous appliquons différents filtres qui nous amènent à exclure :

- ▶ Les entreprises impliquées dans la production d'armes ;
- ▶ Les sociétés impliquées dans la production de tabac ;
- ▶ Les sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- ▶ Les entreprises qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans d'autres produits et services identifiés tels que les jeux de hasard, le forage arctique, l'extraction du gaz de schiste et des sables bitumineux, l'extraction du charbon, les fourrures animales et cuirs précieux, la pornographie ou les OGM ;
- ▶ Les sociétés générant plus de 15% de leur chiffre d'affaires via la production d'électricité à partir de charbon thermique ;
- ▶ Les sociétés ayant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans la commercialisation et/ou la vente en gros de tabac.

Lorsque nous n'investissons pas dans des titres vifs, nous nous efforçons de n'investir que dans des instruments financiers ayant une approche ESG en ligne avec notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements.

Nous ne conservons que les entreprises dont le score ESG, calculé par Sustainalytics (Morningstar), fait partie des 50% des entreprises les mieux notées au niveau de chaque sous-secteur (approche dite « best-in-class »).

Sustainalytics (Morningstar) calcule ce score ESG en analysant une vingtaine de critères ESG clés pour chaque entreprise dans chaque sous-secteur. Les enjeux sont communs car leur définition ne varie pas selon les sous-secteurs. Cependant, un poids différent est attribué à chaque critère ESG en fonction du secteur de l'entreprise. Les critères ESG clés sont la gouvernance d'entreprise, l'accès aux services de base, la corruption, l'éthique des affaires, les relations avec la société, la confidentialité et la sécurité des données, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets, l'empreinte carbone directe de ses propres opérations, l'empreinte carbone de ses produits et services, les impacts environnementaux et sociétaux des produits et services, le capital humain,

le respect des Droits de l'Homme (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), l'utilisation des sols et la biodiversité (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), la santé et la sécurité au travail, l'intégration ESG dans les fonctions finances, et la gouvernance des produits.

Lorsque nous n'investissons pas dans des titres vifs, nous nous efforçons de n'investir que dans des instruments financiers ayant une approche ESG en ligne avec notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements. Cependant, malgré tous nos efforts, il est possible que ces investissements n'appliquent pas exactement la même stratégie ESG.

Nos portefeuilles sont construits autour de 4 classes d'actifs principales :

- ▶ Liquidités ou fonds monétaires ;
- ▶ Actions ;
- ▶ Obligations ;
- ▶ Investissements alternatifs.

L'allocation cible entre ces classes d'actifs varie en fonction de l'orientation de gestion choisie par le client et correspond à son profil de risque d'investissement défini grâce au recueil d'information sur ses besoins et sa situation personnelle (objectifs d'investissement, horizon de placement, tolérance au risque, capacité à subir des pertes).

3. Mandats de gestion à impact : produit ayant pour objectif l'investissement durable, dit « article 9 »¹²

La stratégie d'investissement de ces mandats à impact est conçue pour réaliser des investissements durables.

L'objectif durable du mandat est d'investir dans des entreprises dont les activités économiques contribuent aux objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations Unies, tel que détaillés ci-après.

La stratégie d'investissement a pour ambition de générer un impact positif sur un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) tout en valorisant le capital sur l'horizon de placement selon une allocation définie pour chaque orientation de gestion et en maintenant les meilleurs standards ESG. Pour cela, nous suivons une stratégie d'investissement « best-in-class » similaire à la stratégie ISR décrite ci-dessus, après exclusion de certaines sociétés, en raison soit de leur comportement, de leur activité, soit de leur contribution négative.

12. Conformément au règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit SFDR

Les critères requis pour cet univers d'investissement sont les suivants :

- ▶ L'intentionnalité : nous sélectionnons les titres en portefeuille avec un objectif environnemental et / ou social défini avec le principe de ne pas impacter de façon significativement négative un autre objectif de durabilité ;
- ▶ Reporting : *a minima* annuellement, évaluation et reporting de l'atteinte de l'objectif ;
- ▶ Bonnes pratiques de gouvernance de la société cible.

Dans notre gestion sous mandat à impact, nous avons pour ambition de construire des portefeuilles s'alignant avec l'Accord de Paris, pour arriver à la neutralité carbone en 2050. La première étape consiste à développer un outil capable de contrôler la trajectoire carbone des portefeuilles pour, ensuite, intégrer ce nouveau paramètre dans notre processus d'investissement.

III. Politique d'intégration des risques de durabilité en matière de décisions d'investissement et politique de prise en compte des incidences négatives

L'ensemble des informations concernant la politique d'intégration des risques de durabilité en matière de décisions d'investissement¹³ et la politique de prise en compte des incidences négatives¹⁴ sont disponibles sur le site institutionnel de Neuflyze OBC : www.neuflyzeobc.fr.

Informations en matière de durabilité

Extrait de la Politique de Rémunération de Neuflyze OBC >

Politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements >

Déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives >

Politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements

Conformément au règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, nous nous engageons à intégrer les risques de durabilité dans nos processus de décision en matière d'investissement et dans nos activités de conseil.

Consulter PDF

Informations en matière de durabilité

Extrait de la Politique de Rémunération de Neuflyze OBC >

Politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements >

Déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives >

Déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives

Conformément à l'article 4 du règlement Disclosure, Neuflyze OBC s'engage à suivre les principales incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Consulter PDF

13. https://www.neuflyzeobc.fr/fr/media/56340_DP-Resume%20de%20notre%20politique%20d'integration%20des%20risques%20de%20durabilite%20en%20matiere%20d%20investissements-Mars%202021_tcm33-102228.pdf

14. https://www.neuflyzeobc.fr/fr/media/56414_DP-De%CC%81claration%20sur%20la%20prise%20des%20incidences%20ne%CC%81gatives-Juin%202021_tcm33-116462.pdf

B. Contenu, fréquence et moyens utilisés par Neuflize OBC pour informer les clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Nous utilisons différents canaux pour informer nos clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.

I. Information des clients

1. Informations précontractuelles

Conformément à la réglementation SFDR (sustainable finance disclosure regulation), la réglementation précontractuelle relative aux mandats de gestions « articles 8¹⁵ et 9¹⁶ » rend compte des caractéristiques ESG de chacun des mandats. Ces informations sont disponibles sur les pages dédiées au site internet de Neuflize OBC.

2. Informations individuelles

Le compte-rendu de gestion trimestriel adressé à l'ensemble des clients titulaires de mandats de gestion « article 8 »

et « article 9 » est complété depuis janvier 2022 par un reporting extra-financier du niveau de risque ESG et de l'empreinte carbone du portefeuille.

Les mandats « article 9 » incluent également des indicateurs sur l'impact du portefeuille sur les ODD et l'alignement de ce dernier avec l'Accord de Paris.

3. Informations générales

La *Lettre mensuelle* adressée à nos clients nous permet de communiquer régulièrement auprès d'eux sur nos offres intégrant des stratégies d'investissement ESG, notamment la gestion sous mandat « article 8 et article 9 ».

Neuflize OBC innove : la Gestion sous Mandat à Impact

Née d'une volonté de promouvoir une finance plus responsable, Neuflize OBC développe depuis plus de 10 ans déjà une offre lisible et performante de solutions d'investissement responsables. En 2021, la Banque continue d'innover et d'enrichir ses solutions d'investissement responsables en lançant le premier mandat de gestion à impact.

Notre mandat Dynamique Impact est une gestion actions de conviction. Sa vocation est de générer un impact environnemental et sociétal positif et mesurable, tout en maintenant la même exigence de retour sur investissement que nos autres mandats de gestion actions.

Des investissements à impact positif
L'équipe de gestion concentre ses investissements sur les entreprises apportant des solutions concrètes aux grands enjeux mondiaux par les produits et services qu'elles commercialisent. L'impact de nos investissements est mesuré selon les Objectifs de Développement Durables (ou ODD), tels que définis par les états membres des Nations Unies. Les ODD sont une feuille de route pour la résolution, d'ici 2030, des grands enjeux internationaux que sont la lutte contre l'extrême pauvreté, les inégalités, l'injustice et le changement climatique.

Nous évaluons l'impact positif des activités des sociétés selon 15 des 17 ODD

7 ODD à impact social (pauvreté/faim/santé/éducation...)

8 ODD à impact environnemental (eau/énergie/consommation/changement climatique...)

Un processus de gestion à plusieurs dimensions
Notre approche socialement responsable est présente à chaque étape du processus d'investissement. En premier lieu, nous excluons les entreprises dont la stratégie et/ou l'activité présentent des risques importants en matière de durabilité. Puis, nous sélectionnons les acteurs ayant les meilleures pratiques en termes d'intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leur secteur d'activité. Ensuite, nous identifions les entreprises dont la contribution aux Objectifs de Développement Durable est la plus importante. Puis, nous procédons à l'analyse financière traditionnelle.

A qui s'adressent nos mandats de gestion à impact ?
Nos mandats de gestion à impact sont destinés à celles et ceux dont la volonté est d'investir dans des entreprises qui apportent une solution concrète et mesurable aux grands enjeux mondiaux, sans faire de concession sur la performance financière.

Vous souhaitez être acteur du changement ? Vous voulez allier gestion financière et implication forte de vos investissements dans les thématiques liées au développement durable ? La Gestion sous Mandat à Impact répond à vos attentes.

Exemple de communication via notre Lettre mensuelle adressée à l'ensemble de nos clients en décembre 2021.

15. https://www.neuflizeobc.fr/fr/media/56338_DP-Info%20pre%CC%81-contractuelles%20en%20matie%CC%80re%20de%20durabilite%CC%81%20-%20De%CC%81cembre%202021%20Final_tcm33-137822.pdf

16. https://www.neuflizeobc.fr/fr/media/56348_DP-Info%20pre%CC%81-contractuelles%20en%20matie%CC%80re%20de%20durabilite%CC%81%20A%20Impact-%20De%CC%81cembre%202021%20Final_tcm33-137821.pdf

II. Site Neulize OBC

Le site institutionnel de Neulize OBC présente les stratégies ESG des différentes offres de gestion sous mandat.



Gestion sous mandat ISR

L'évolution démographique, le changement climatique et leurs conséquences impactent durablement notre environnement. Donnez une nouvelle dimension à vos investissements en choisissant des mandats de gestion Socialement Responsables.

[En savoir plus](#)

Un processus de gestion ISR exigeant

Notre approche socialement responsable est présente à chaque étape du processus d'investissement. En premier lieu, nous excluons les entreprises dont la stratégie et/ou l'activité ne répondent pas à nos choix éthiques et présentent des risques importants. Puis, nous sélectionnons les acteurs ayant les meilleures pratiques en termes d'intégration des enjeux ESG dans leur secteur d'activité (*best-in-class*)*. Enfin, nous procédons à l'analyse financière traditionnelle, pour retenir les acteurs dotés de la plus grande solidité financière.

*Approche de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'univers investissable de référence (exemple : composantes d'un indice boursier).



A qui s'adressent nos mandats de gestion ISR ? >

Qu'apporte la gestion ISR ? >

L'ISR est-il compatible avec les performances financières ? >

Quelle est la classification SFDR de ces mandats ? >

A qui s'adressent nos mandats de gestion ISR ?

Nos mandats de gestion Investissement Socialement Responsable sont destinés à celles et ceux qui souhaitent donner du sens à leurs investissements, veulent s'engager à long terme et adopter une approche globale dans la gestion des risques avec l'intégration de critères d'analyse ESG. Les enjeux ESG font partie de vos valeurs personnelles ? Vous souhaitez être acteur du changement ? Les préoccupations de l'organisation dans laquelle vous évoluez sont en adéquation avec le développement durable ? La gestion sous mandat ISR répond à ces aspirations.



Gestion sous mandat à impact

Participer à la résolution des grands enjeux sociétaux et environnementaux. Notre approche socialement responsable est présente à chaque étape du processus d'investissement.

[En savoir plus](#)

Un processus de gestion à plusieurs dimensions

Notre approche socialement responsable est présente à chaque étape du processus d'investissement.

En premier lieu, nous excluons les entreprises dont la stratégie et/ou l'activité ne répondent pas à nos choix éthiques et présentent des risques importants. Puis, nous sélectionnons les acteurs ayant les meilleurs pratiques en termes d'intégration des enjeux ESG⁽¹⁾ dans leur secteur d'activité (*best-in-class*⁽²⁾). Ensuite, nous identifions les entreprises dont la contribution aux Objectifs de Développement Durable est la plus importante. Puis, nous procédons à l'analyse financière traditionnelle.

(1) Environnementaux, sociaux et de gouvernance.

(2) Le terme « Best in class » désigne une approche de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'univers investissable de référence (exemple : composantes d'un indice boursier).



Qu'est-ce que l'investissement à impact ? >

A qui s'adressent nos mandats de gestion à impact ? >

Quelle place pour les ODD dans le processus de gestion ? >

Quelle est la classification SFDR de ces mandats ? >

Quelle place pour les ODD dans le processus de gestion ?

Les Objectifs de Développement Durable sont un cadre pour la mesure de l'impact et la sélection des entreprises dans le processus de gestion.

Définis par les états membres des Nations Unies, ils sont la feuille de route pour relever les grands défis internationaux d'ici 2030 :

- Mettre fin à l'extrême pauvreté
- Lutter contre les inégalités et l'injustice
- Lutter contre le changement climatique.

Notre objectif est d'identifier les entreprises dont la contribution positive de leurs activités aux ODD est la plus importante, tout en s'assurant de la présence limitée de conflits avec d'autres ODD.

III. Actions de communication

1. Webinaires

Dans le cadre de notre label « Be Investisseur Responsable », nous sensibilisons nos clients aux enjeux ESG, comme lors du webinaire intitulé « COP26 : la tragédie des horizons », animé par Romain Troublé, Directeur Général de la Fondation Tara Océan et Olivier Raingeard, Directeur des Investissements de Neuflyze OBC.

2. Conférences d'information

Nous organisons régulièrement des conférences pour nos clients pour les sensibiliser aux enjeux RSE et leur proposer des solutions basées sur l'ESG.

3. Guide patrimonial

Un guide patrimonial rédigé chaque année par le département d'Ingénierie Patrimoniale propose un décryptage des notions d'ESG, d'ISR et d'Impact.

C. Liste des produits « article 8 » et « article 9 », et pourcentage des encours gérés par Neulize OBC, prenant en compte des critères ESG

I. Encours des mandats « articles 8 et 9 »

Au 31 décembre 2021, les mandats prenant en compte des critères ESG représentaient environ 35% des actifs gérés sous mandat.

	Pourcentage des encours
Article 8 et 9	35%
Article 6	65%
Total général	100%

II. Liste de l'ensemble des fonds et mandats classés « article 8 ou 9 »

Nous proposons un mandat de gestion « article 8 » avec neuf orientations de gestion : Prudent, Modéré, Equilibre Taux, Equilibre, Equilibre Action, Dynamique et PEA, ainsi que deux orientations de gestion sur-mesure.

Chaque orientation de gestion est caractérisée par une allocation d'actifs, un niveau de risque et un horizon d'investissement.

Notre mandat de gestion « article 9 » propose une orientation de gestion dynamique.



D. Adhésions aux initiatives de promotion de l'ESG (cf. déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives)

I. Engagements pris par ABN AMRO

ABN AMRO est signataire des engagements suivants, que Neuflyze OBC¹⁷ s'engage également à respecter :

Principes de l'Équateur¹⁸

ABN AMRO a été parmi les premiers signataires des Principes de l'Équateur, par lesquels, les établissements financiers s'engagent à effectuer leurs choix de financements de projets selon des critères de respect de l'environnement et des droits sociaux et humains, en plus des critères financiers.

ABN AMRO dispose d'un politique¹⁹ décrivant la mise en œuvre de ces principes.

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)²⁰

ABN AMRO est signataire des PRI («Principles for Responsible Investment») rédigés sous l'égide de l'UNEP-FI. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite la Banque à intégrer les problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de ses portefeuilles.

Source : UN-PRI

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Pacte Mondial des Nations Unies²¹

ABN AMRO est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, initiative qui demande aux entreprises d'aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les dix principes universels liés aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption ainsi que de prendre des mesures pour faire progresser les objectifs sociétaux et la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Source : Global compact France

Droits de l'Homme

1. Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Normes du travail

3. Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. Abolir effectivement le travail des enfants ;
6. Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

* https://www.neuflyzeobc.fr/fr/media/56414_DP-De%CC%81claration%20sur%20la%20prise%20des%20incidences%20ne%CC%81gatives-Juin%202021_tcm33-116462.pdf
 17. Cf Déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives https://www.neuflyzeobc.fr/fr/media/56414_DP-De%CC%81claration%20sur%20la%20prise%20des%20incidences%20ne%CC%81gatives-Juin%202021_tcm33-116462.pdf

18. www.equator-principles.com

19. https://www.abnamro.com/en/images/Documents/040_Sustainable_banking/080_Reporting/2017/ABN_AMRO_Equator_Principles_Policy_2017.pdf

20. www.unpri.org







21. <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

Principes pour une banque responsable du programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI)

L'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI) est un partenariat entre l'UNEP et le secteur financier mondial visant à mobiliser les financements du secteur privé pour le développement durable. L'UNEP-FI travaille avec plus de 300 membres - banques, assureurs et investisseurs - et plus de 100 institutions de soutien - pour aider à créer un secteur financier au service des populations et de la planète tout en ayant des impacts positifs. ABN AMRO est membre de l'UNEP-FI depuis mai 2006.

Principes pour une banque responsable (sous l'égide de l'UNEP-FI) :

Ces principes constituent un cadre unique pour garantir que la stratégie et les pratiques des banques signataires s'alignent sur la vision que la société a définie pour son avenir dans les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur le climat. Les 6 principes fournissent le cadre d'un système bancaire durable et aident le secteur à démontrer sa contribution positive à la société. Ils intègrent la durabilité au niveau stratégique, du portefeuille et des transactions, et dans tous les domaines d'activité. ABN AMRO est l'un des signataires fondateurs de cette initiative, qui a été lancée en septembre 2019.

 <p>Principe 1 Alignement</p>	 <p>Principe 2 Impact & objectifs</p>	 <p>Principe 3 Client & consommateurs</p>
<p>Nous alignerons notre stratégie (...) afin d'être cohérents avec les ODD et l'Accord de Paris sur le Climat.</p>	<p>Nous augmenterons continuellement nos impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs, en gérant les risques pour les personnes et l'environnement résultant de nos activités, produits et services. À cette fin, nous fixerons et publierons des objectifs pour lesquels nous pouvons avoir les impacts les plus significatifs.</p>	<p>Nous travaillerons de manière responsable avec nos clients et nos consommateurs pour encourager les pratiques durables et permettre des activités économiques qui créent la prospérité pour les générations actuelles et futures.</p>
 <p>Principe 4 Parties prenantes</p>	 <p>Principe 5 Gouvernance & culture</p>	 <p>Principe 6 Transparence & comptes</p>
<p>Nous consulterons, engagerons et établirons des partenariats de manière proactive et responsable avec les acteurs concernés pour atteindre les objectifs de la société.</p>	<p>Nous mettrons en œuvre notre engagement à l'égard de ces principes par une gouvernance et une culture de banque responsable.</p>	<p>Nous examinerons périodiquement notre mise en œuvre individuelle et collective de ces principes. Nous saurons être transparents et responsables de nos impacts négatifs et de notre contribution aux objectifs de la société.</p>

Source : AAIS et UNPEF-FI

Dutch Banking Association (NVB)'s Climate Statement (Pays-Bas)²²

Le changement climatique est un défi pris très au sérieux par ABN AMRO qui a signé en 2015 le « Climate Statement of Dutch Banking Association ». Cette déclaration engage plusieurs banques néerlandaises autour de 10 principes dans l'objectif de prendre en considération le changement climatique.

ABN AMRO est aussi signataire des objectifs climatiques du gouvernement néerlandais soit l'une des 50 banques néerlandaises s'engageant à atteindre ces objectifs ainsi que ceux de l'Accord de Paris.²³

Partenariat d'ABN AMRO avec le « Carbon Accounting Financials »

ABN AMRO est co-initiateur du rapport du PCAF publié en décembre 2017. A l'issue de la COP21, la PCAF a été créée par un groupe d'institutions financières néerlandaises avec pour objectif d'améliorer et d'harmoniser la comptabilité carbone dans le secteur financier, première étape vers une économie sobre en carbone, en ligne avec l'Accord de Paris sur le Climat.^{24, 25}

ABN AMRO²⁶ est cosignataire de l'initiative « Round Table on Sustainable Palm Oil »

ABN AMRO²⁷ est co-signataire de cette initiative réunissant différentes parties prenantes (producteurs/ revendeurs d'huile de palme, négociant en matière première, consommateurs, investisseurs, industriels et ONG...) afin d'encadrer (élaboration d'une charte) l'industrie de l'huile de palme dans le monde et rendre son exploitation plus soutenable.

ABN AMRO est signataire de Finance for Biodiversity Pledge²⁸

Le 25 septembre 2020, un groupe de 26 institutions financières du monde entier a lancé le « Finance for Biodiversity Pledge ». Ils ont appelé les dirigeants mondiaux et se sont engagés à protéger et restaurer la biodiversité à travers leurs activités financières et leurs investissements, dans le prolongement de la Conférence des Parties (COP15), et la perspective de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2021.

UN Guiding Principles for Business and Human Rights²⁹

En 2008, ABN AMRO a rédigé une déclaration sur les droits de l'Homme, basée sur des directives et conventions internationales, notamment les principes directeurs des Nations Unies en la matière.

Nous agissons conformément à ces accords dans toutes nos activités, à tous les niveaux de notre organisation et dans toutes les relations que nous entretenons. La déclaration de la Banque sur les droits de l'Homme s'applique à toutes les activités de la banque et à toutes nos relations commerciales avec les tiers associés à ces activités.

En 2016, ABN AMRO a été la première banque au monde à publier un rapport sur les droits de l'Homme en utilisant le cadre de rapport des principes directeurs des Nations Unies, qui fait maintenant partie de son rapport annuel intégré.

22. www.abnamro.com/en/newsroom/newsarticles/2015/abn-amro-signs-dutch-banks-climate-statement.html

23. www.abnamro.com/en/newsroom/newsarticles/2019/abn-amro-signs-up-to-dutch-governments-climate-goals.html

24. www.carbonaccountingfinancials.com/

25. <https://www.abnamro.com/en/newsroom/newsarticles/2019/climate-impact-platform-is-growing.html>

26. www.rspo.org/certification

27. www.rspo.org/certification

28. <https://www.financeforbiodiversity.org/>

29. www.business-humanrights.org/fr/node/86208/principes-directeurs-des-nations-unies

II. Engagements pris par Neuflyze OBC

Neuflyze OBC est directement engagée dans les initiatives suivantes :

L'Accord de Paris et sa déclinaison française

Dans le cadre de la 21^e Conférence des Parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Neuflyze OBC s'est engagée à deux titres :

- ▶ En signant la « Déclaration de la Place Financière de Paris » le 22 juin 2015.
Cette charte est une déclaration d'intentions et de propositions d'actions de la part des acteurs financiers qui s'engagent ainsi contre le changement climatique. Parmi ses objectifs, figurent notamment « l'augmentation des investissements, des financements et des assurances de biens orientés vers des solutions et des technologies à bas carbone », et la « mise en place d'un dialogue constructif et durable entre la communauté financière, les entreprises et les gouvernements » ;
- ▶ En signant les « Propositions des entreprises pour la COP21 », initiées par 6 organisations internationales et signées par les plus grandes entreprises. Ce document identifie les 4 problématiques majeures que les entreprises doivent résoudre ensemble.

Cercle de la banque privée durable

Neuflyze OBC participe à ce groupe de travail dont l'objectif est de définir une raison d'être commune aux banques privées de la place parisienne et de déterminer un plan d'action pour améliorer les pratiques dans un but d'une banque privée responsable.

AFEP (Association Françaises des Entreprises Privées)

Neuflyze OBC est membre de l'AFEP, association représentant de grands groupes privés exerçant leur activité en France et participant au débat public. L'AFEP a pour ambition d'apporter des réponses pragmatiques en faveur du développement d'une économie française et européenne compétitive.

A l'occasion des réunions organisées, les entreprises ont pu échanger sur leurs meilleures pratiques en matière de RSE (LTECV, TFCD, économie circulaire, ...). L'AFEP assure également une veille sur les évolutions françaises, européennes et internationales dans le domaine de la RSE.

L'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Neuflyze OBC est membre de l'Observatoire de la RSE, une organisation multi-parties prenantes incontournable qui accompagne la transformation de la RSE dans les entreprises.

L'Orse travaille en réseau avec les principaux acteurs de la RSE et de l'ISR en Europe et dans le monde.

OCBF (Office de coordination bancaire et financière)

Neuflyze OBC participe au « Comité Climat, Finance verte », Impact, dont la première étape de travail a consisté à répondre à la consultation de la Banque centrale européenne sur le guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement publié en novembre 2020.

Neuflyze OBC est membre fondateur de Sylv'ACCTES

Depuis 2015, Neuflyze OBC est membre fondateur de Sylv'ACCTES aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon. En finançant des actions forestières vertueuses qui ont systématiquement un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages, Sylv'ACCTES donne la possibilité aux entreprises, collectivités et citoyens de construire les forêts de demain.

II. Moyens internes déployés par Neuflize OBC

1. Moyens humains et techniques mis en œuvre par Neuflize OBC à l'appui du déploiement de sa stratégie ESG

Pour le déploiement de sa stratégie ESG, Neuflize OBC s'appuie sur une équipe de huit collaborateurs constituée de stratégestes, de gérants et d'analystes soit environ 60% des effectifs totaux dédiés à la gestion sous mandat qui consacrent tout ou partie de leur temps à l'ESG. Par ailleurs, l'ensemble des banquiers privés, systématiquement formés à l'ESG, ont pour mission de proposer en priorité aux nouveaux clients des mandats « articles 8 ou 9 ».

Les trois principaux fournisseurs de données ESG d'ABN AMRO et Neuflize OBC sont :

- ▶ Sustainalytics (Morningstar) ;
- ▶ *Institutional Shareholder Services (ISS-oekom)* ;
- ▶ EOS de *Federated Hermes*.

Pour des raisons de confidentialité, nous ne pouvons publier les informations relatives aux budgets consacrés aux données ESG liés aux investissements ESG.

2. Actions menées pour le renforcement des capacités internes de Neuflize OBC

En 2021, l'ensemble des collaborateurs ont été sensibilisés aux enjeux ESG via un e-learning¹ obligatoire organisé autour des règles d'acceptation des clients couvrant les aspects ESG.

Par ailleurs, un e-learning² sur les sujets de durabilité et plus spécifiquement les thématiques du dérèglement climatique, de l'économie circulaire et de l'impact social, est systématiquement proposé aux nouveaux arrivants.

Quatre collaborateurs en charge des investissements ont obtenu une certification ESG en 2021.

Des formations individuelles ont également été suivies par des collaborateurs :

- ▶ Comprendre l'investissement responsable ;
- ▶ Certification AMF, module ISR ;
- ▶ Fondamentaux de la RSE.

Enfin, une vingtaine de collaborateurs ont également été sensibilisés aux enjeux climatiques dans le cadre d'un atelier « Fresque du climat ».

3. Communication interne

En mars 2021, à l'occasion de la première date de mise en application de SFDR, une formation dédiée et obligatoire a été organisée à destination de toutes les forces commerciales afin de leur présenter la nouvelle classification des produits ainsi que les nouveaux documents fournis aux clients et disponibles sur le site internet de la Banque.

Les supports de communication existants (brochures marketing, site internet, etc) ont été revus afin de s'assurer de leur adéquation avec la directive SFDR.

Enfin le détail des autres actions de communication interne et à destination des clients se trouvent en Section 1, point III.

1. Global Standards

2. Circl strategy kick off program

III. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance

I. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de Neulize OBC

Neulize OBC est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Elle est détenue à 100% par ABN AMRO Bank N.V. La durabilité, au cœur du *business model* d'ABN AMRO, est intégrée à la gouvernance et dans l'ensemble des métiers.

1) Au niveau global :

La durabilité relève de la responsabilité directe du CEO d'ABN AMRO. L'équipe en charge de l'exécution de la stratégie évalue les progrès et rend compte trimestriellement au conseil d'administration. Cette équipe s'appuie sur une équipe de professionnels expérimentés multidisciplinaires et d'experts en durabilité. Ensemble ils supervisent la mise en œuvre de la stratégie de durabilité au travers des différents métiers de la banque.

Les membres des organes de direction qui décident de la stratégie globale d'ABN AMRO et de ses filiales suivent, dans le cadre de leur formation continue, des modules spécifiques à l'ESG.

En 2021, ils ont été spécifiquement formés aux sujets de la finance durable, ainsi qu'à l'investissement et au financement responsables dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, sous le prisme de l'ESG.

S'agissant plus spécifiquement de la stratégie ESG, elle est définie au niveau de l'*International Sustainability Board* d'ABN AMRO. Participent à ce comité plusieurs membres des organes de direction précédemment cités.

2) Au niveau local :

Conseil de surveillance et Directoire constituent les principaux organes de gouvernance de Neulize OBC :

Le Conseil de surveillance : il est composé d'une majorité de représentants des organes de direction d'ABN AMRO, et de membres externes.

Aux formations ESG dispensées aux membres d'ABN AMRO (cf. *supra*), s'ajoute une sensibilisation à la réglementation sur la finance durable (SFRD) pour l'ensemble des membres du Conseil dispensée en 2021. Ils sont également informés, à l'occasion de chaque conseil, de l'évolution des activités de gestion sous mandat ISR.

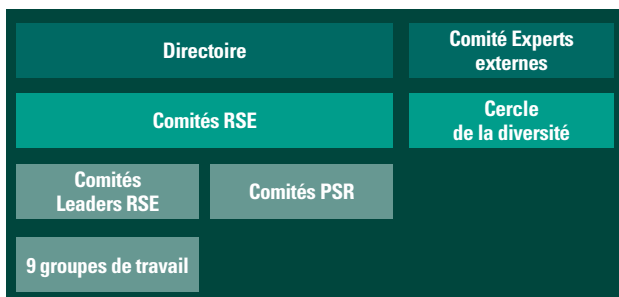
Le Directoire : la majorité des membres du Directoire a été formée à la finance responsable par « Oxford Said Business School » en 2019 et 2020. Par ailleurs, à l'instar des dirigeants d'ABN AMRO, ils bénéficient d'un programme de formation continue incluant la thématique ESG. En 2021, les thématiques abordées étaient celles des enjeux de l'économie circulaire, de la diversité et de l'inclusion, et des leviers d'innovation liés à la durabilité.

Les membres internes¹ des organes de gouvernance et l'ensemble des collaborateurs ont été formés aux sujets de la durabilité et plus spécifiquement aux thématiques des enjeux du dérèglement climatique, de l'économie circulaire et de l'impact social.

1. ABN AMRO et Neulize OBC

Dispositif de supervision en ce qui concerne la stratégie ESG de Neulize OBC

Au niveau de Neulize OBC, la mise en œuvre de la stratégie globale ESG repose sur une gouvernance *ad hoc*, qui regroupe des experts de l'ESG.



Le **Directoire** valide la stratégie opérationnelle ESG.

La **Directrice RSE**, membre du Directoire, est également Directrice des Produits et Solutions. Elle préside les différents comités stratégiques RSE de Neulize OBC. Elle représente la Banque et partage les engagements ESG de celle-ci en participant notamment au « Cercle Robecco » pour une Banque Privée responsable. Elle s'appuie sur une **Coordinatrice RSE** qui pilote l'intégration de l'ESG dans la démarche RSE globale de Neulize OBC.

Le **Comité RSE** regroupe les représentants des différentes lignes de métiers de Neulize OBC dont la gestion d'actifs ISR, ainsi que des représentants experts ESG de la filiale de gestion d'actifs (AAIS) d'ABN AMRO. Ce comité propose la stratégie opérationnelle ESG au Directoire.

Le **Comité PSR** (Produits et Solutions Responsables) est en charge du développement de l'offre de produits responsables ; il réunit des experts de l'ESG.

Neulize OBC est également accompagné par un **Comité d'experts externes**. Il regroupe des personnalités qualifiées² en matière d'ESG qui partagent leurs connaissances et challengent les experts internes sur les problématiques ESG.

Le **Comité des Leaders RSE** participe à la diffusion des informations ESG au sein de Neulize OBC.

Le **Cercle de la Diversité et de l'Inclusion** élabore et supervise la mise en œuvre de la stratégie de diversité et d'inclusion, autour des piliers du genre, du handicap, de la diversité culturelle et des générations.



2. Isabelle Autissier, Bertrand Badré, Jean-Michel Germa et Priscilla de Moustier

II. Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité

Méthode

Le système de gestion de la performance de Neuflize OBC est basé sur la méthode SMART (objectif Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste et déterminé dans le Temps), ce qui induit des objectifs précisément identifiés et observables au travers d'indicateurs connus du collaborateur.

Les principes des objectifs individuels

Les critères de performance se basent sur des objectifs atteignables que les collaborateurs peuvent influencer dans une certaine mesure, de manière directe et / ou indirecte. Les objectifs ne doivent pas être fixés de manière à créer une incitation à prendre des risques excessifs, ou de vendre des produits de façon abusive ou frauduleuse, et ne doivent pas générer des conduites ou actions qui ne soient pas dans le meilleur intérêt des clients. Les objectifs doivent être en ligne avec la stratégie globale de Neuflize OBC, ainsi qu'avec son profil de risque, ses valeurs et ses intérêts à long terme, incluant notamment les objectifs en matière de durabilité fixés par ABN AMRO et auxquels adhère Neuflize OBC, en matière d'engagement sociétal ou en matière de produits et services fournis à ses clients. L'atteinte de ces objectifs, fixés en concertation entre le collaborateur et son manager au début de la période de performance, déterminera l'éligibilité du collaborateur à une rémunération variable au titre de la même période.

Les objectifs individuels de performance du collaborateur respectent une structure comprenant un équilibre à 50/50 entre des objectifs financiers et non-financiers quantitatifs, et des objectifs qualitatifs non financiers. Ces objectifs qualitatifs non-financiers reflètent le respect du collaborateur des règles applicables, de son traitement équitable des clients, ainsi que la qualité du service fourni à ces derniers. Ces objectifs sont destinés notamment à éviter tout conflit d'intérêt ou incitation susceptibles de conduire une personne à privilégier son propre intérêt ou potentiellement celui de son entreprise au détriment d'un client.

Rémunération variable

L'attribution d'une rémunération variable permet à Neuflize OBC de récompenser la performance qui contribue réellement et durablement à sa stratégie. Le niveau de la rémunération variable doit empêcher le collaborateur de prendre des risques disproportionnés au regard du *business model* de Neuflize OBC, notamment en matière de durabilité, en ligne avec les objectifs fixés au sein d'ABN AMRO, objectifs auxquels adhère pleinement Neuflize OBC, et modérer l'appétence pour les risques visant uniquement la réalisation de gains à court terme.

Périmètre d'application

Cette politique est applicable à tous les collaborateurs de Neuflize OBC. Toute personne travaillant au nom d'ABN AMRO (agent lié ou activité externalisée) est exclue de ce périmètre d'application.

III. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans les règlements intérieurs de Neuflize OBC

Les règlements intérieurs du Directoire et du Conseil de surveillance sont entrés en vigueur en 2022.

Ils respectent le cadre défini au niveau d'ABN AMRO, en particulier les règles en matière de diversité dans la composition des organes de direction. La diversité est envisagée au regard des sujets du genre, de l'âge, de la formation, de l'expérience professionnelle, et de la diversité culturelle. S'agissant du genre, les organes de

direction des filiales d'au moins cinq membres doivent compter au minimum 30% des membres représentatifs du genre sous-représenté.

Par ailleurs, la mise en œuvre et la supervision de la responsabilité sociale de l'entreprise fait partie intégrante des missions du Conseil de surveillance et du Directoire visées par lesdits règlements intérieurs.

IV. Stratégie d'engagement de l'entité auprès des émetteurs ou des gérants

1. Engagement

L'engagement¹ est le processus par lequel les investisseurs utilisent leur influence pour encourager les entreprises dans lesquelles ils investissent à améliorer leur stratégie et leurs performances, y compris en ce qui concerne les enjeux ESG.

Les démarches d'engagement sont menées au niveau d'ABN AMRO de manière globale.

ABN AMRO souhaite inciter les entreprises dans lesquelles nous investissons à contribuer à un monde durable, et à prendre en compte les enjeux ESG.

ABN AMRO considère qu'il est important d'exercer son influence pour améliorer le comportement des entreprises par la voie de l'engagement plutôt que par l'exclusion, à l'exception des entreprises placées sur la liste des armes controversées et sur la liste d'exclusion des investissements (cf. *supra*).

ABN AMRO utilise le fournisseur de données Sustainalytics (Morningstar) pour filtrer les entreprises de l'univers d'investissement, selon les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Sustainalytics (Morningstar) rend un avis sur la question de savoir si une entreprise enfreint ou risque d'enfreindre un ou plusieurs des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des conventions internationales connexes.

Sustainalytics (Morningstar) utilise ses propres lignes directrices pour évaluer la conformité de l'entreprise avec les normes internationales, attribuant l'un des trois statuts suivants : « non-conforme », « à surveiller » ou « conforme ».

Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont dix principes universels liés aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement, et à la lutte contre la corruption.



1. https://www.neufizeobc.fr/fr/media/56414_DP-De%CC%81claration%20sur%20la%20prise%20des%20incidences%20ne%CC%81gatives-Juin%202021_tcm33-116462.pdf

Depuis 2020, ABN AMRO a rejoint le programme d'engagement EOS de *Federated Hermes* afin de mener ses actions d'engagement à grande échelle, auprès d'un nombre significatif d'entreprises, de manière pro-active.

Ce programme constitue une base solide au regard de nos exigences relatives à la prise en compte des enjeux ESG auprès de sociétés cotées, articulé autour de douze thèmes tels que l'environnement, la gestion des risques et les conditions de travail.

Les rapports qui sont mis à disposition d'ABN AMRO lui permettent de suivre les progrès réalisés par les entreprises. En 2021, *EOS de Federated Hermes* a mené des actions d'engagement sur les questions ESG avec 845 entreprises dans lesquelles ABN AMRO est investie au nom de ses clients.

Toujours avec *EOS de Federated Hermes*, ABN AMRO mène également des actions d'engagement direct. En 2021, ABN AMRO conjointement avec *EOS de Federated Hermes*, s'est engagée avec TotalEnergies au sujet de ses activités au Myanmar. Cet engagement visait à encourager

TotalEnergies à fournir plus de transparence sur ses activités et sur les actions mises en place pour prévenir, atténuer et remédier à ses impacts sur les droits de l'Homme au Myanmar.

Grace à cette action, depuis le troisième trimestre 2021, TotalEnergies fournit des éléments de transparence sur ses activités, et plus particulièrement sur les impôts payés localement ainsi que sur les sommes versées aux ONG locales qui œuvrent pour la protection des droits de l'Homme. TotalEnergies continuera à fournir ces éléments de transparence trimestriellement.

Par ailleurs, ABN AMRO Investment Solutions (AAIS), la filiale de gestion d'actifs d'ABN AMRO, mène ses propres actions d'engagement auprès des gérants de fonds externes auxquels la fonction d'investissement quotidienne des fonds est déléguée. Ces gestionnaires de fonds entretiennent des relations individuelles avec les sociétés dans lesquelles ils investissent. S'engager auprès de ces sociétés fait donc partie de leurs activités quotidiennes.

2. Politique de vote par procuration

A ce jour, l'activité de vote est majoritairement exercée par AAIS. La société de gestion vote pour les fonds d'investissement dont elle a la responsabilité. La filiale de gestion d'actifs a donc adopté une politique de vote très avancée qui prend en compte les questions de gouvernance mais aussi environnementales et sociales. La politique de vote d'AAIS est une version personnalisée de la politique de vote ISR de ISS Governance impliquant le soutien à la grande majorité des résolutions E&S. ISS

Governance émet des recommandations de vote en ligne avec la politique de vote de AAIS et se charge de la bonne exécution des votes.

Neulize OBC dans le cadre de ses activités de gestion sous mandat ne participe pas aux votes en assemblées générales qui restent les prérogatives des clients actionnaires des sociétés cotées. En conséquence, Neulize OBC ne dispose pas d'un rapport spécifique d'engagement.

3. Désengagement sectoriels

ABN AMRO et Neulize OBC n'ont pas à proprement parler de politique de désengagement sectoriel même si un certain nombre de secteurs d'activités sont par principe exclus des activités investissements (cf. « Activités exclues » *supra*).

VI. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

1. Démarche globale d'ABN AMRO

En cohérence avec les dispositions de l'Accord de Paris, ABN AMRO a comme objectif d'aligner son portefeuille de prêts et d'investissements clients sur un scénario d'augmentation de la température mondiale « bien en dessous de 2 degrés » par rapport aux niveaux préindustriels, et de soutenir la transition vers une économie à émissions nettes nulles à horizon 2050 ». Cette ambition s'inscrit dans le droit fil de notre raison d'être « Une banque meilleure pour les générations à venir ».

C'est à l'aune de cette ambition qu'ABN AMRO a publié sa première déclaration sur le climat¹ en 2020, afin de contextualiser son objectif et les actions identifiées et mises en œuvre pour y parvenir. Ce document décrit également la manière dont les risques liés au changement climatique sont gérés.

Applicable à l'ensemble des activités d'ABN AMRO, au-delà d'objectifs quantitatifs initialement fixés², cette déclaration précise les éléments de méthode retenus pour les investissements.

Mesure

- ▶ Mesure de l'intensité carbone des investissements selon la méthode PCAF³
- ▶ Référence aux recommandations de la TCFD⁴ de 2020 pour l'analyse des risques climatiques de nos portefeuilles d'investissements

Moyens d'action

- ▶ Promouvoir l'ISR en tant que norme pour les nouveaux clients
- ▶ Communication trimestrielle aux clients titulaires d'un mandat de gestion ISR des données d'intensité carbone de leurs investissements
- ▶ Développement de l'offre de *green bonds*

Reporting

- ▶ Suivi de la progression des investissements durables dans le rapport annuel intégré
- ▶ Reporting des émissions carbone des investissements de nos clients

Au niveau de Neuflize OBC :

- ▶ Nous proposons depuis 2021 en priorité à l'ensemble des nouveaux clients une offre de gestion sous mandat ISR ;
- ▶ Les relevés de portefeuilles adressés trimestriellement aux clients incluent désormais⁵ les informations extra-financières relatives au niveau de risque ESG du portefeuille et à son empreinte carbone par rapport à un indice de référence.

La déclaration pour le climat est complétée par un document intitulé « Guiding a Bank's portfolio to Paris: Our journey of Paris alignment 2021 », dédié aux activités de la Banque ayant la plus grande matérialité eu égard au sujet climatique : les opérations commerciales, l'énergie, l'immobilier commercial, les crédits hypothécaires et les services d'investissement.

L'ensemble de ces engagements résultent de la coopération d'ABN AMRO avec l'initiative *Science Based Target for Financial institutions* (SBTi-FI). SBTi-FI est soutenu et financé par le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), le Carbon Disclosure Project (CDP), le World Resource Institute (WRI) et le World Wildlife Fund (WWF).

ABN AMRO souhaite accélérer encore son engagement climatique et devrait publier en 2022 sa stratégie « climat » faisant état de l'ensemble de ses ambitions ainsi que d'objectifs quantitatifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme.

En application de cette stratégie globale, Neuflize OBC établira ses propres engagements d'alignement avec l'Accord de Paris.

1. https://assets.ctfassets.net/1u811bvgvthc/1hMclth6hTH8Nhh4UN21/2c166e5695c88af1de2c002c89b43a67/ABN_AMRO_Climate_Statement.pdf

2. 22,5 milliards en 2020 et 30 milliards en 2022

3. <https://carbonaccountingfinancials.com/>

4. Taskforce on Climate-related Financial Disclosures

5. Premiers relevés adressés en 2022 illustrés par les données extra-financières du dernier trimestre 2021

6. https://assets.ctfassets.net/1u811bvgvthc/2zR80r1fcwjQsML9vP5XFQ/6d8e49127fd5d34dec98115e2fbde240/ABN_AMRO_Guiding_a_Bank-s_Portfolio_to_Paris.pdf

2. Méthodologie et indicateur

Depuis 2017, Neulize OBC prend en compte les données carbone de ses portefeuilles. En effet, nous procédons chaque année à l'estimation de l'intensité carbone des actifs de nos clients en gestion sous mandat.

Pour ce faire, la banque utilise les données du groupe *Institutional Shareholder Services*⁷ (*ISS-oekom*) pour surveiller les émissions carbone de son portefeuille en tant qu'indicateur du changement climatique, et pour calculer l'alignement des sociétés avec l'Accord de Paris.

Fondée en 1985, *ISS-oekom* permet aux investisseurs et aux entreprises de construire une croissance durable à long terme en fournissant des données, des analyses et des informations de haute qualité.

ISS-oekom utilise des données auto-déclarées si elles sont disponibles. *ISS-oekom* a mis au point une méthodologie sophistiquée pour évaluer les émissions carbone des entreprises non déclarantes, qui peuvent être différentes de leurs émissions réelles.

Ces données concernent le scope 1 et le scope 2 tels que définis par le *GHG Protocol* (Green House Gas Protocol). Le *GHG Protocol* est un protocole concernant les gaz à effet de serre, qui a été lancé en 2001 par le *WBCSD* (*World Business Council for Sustainable Development*) et le *WRI* (*World Resources Institute*).

Son développement s'est effectué en partenariat avec un ensemble d'acteurs internationaux, tels que les gouvernements, ONG et entreprises.

Ce protocole a pour but d'harmoniser la lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale. Il sert à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation d'un produit.

Il est divisé en 3 niveaux qui correspondent à des périmètres d'émission :

- ▶ Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc ;
- ▶ Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit ;
- ▶ Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux autres émissions indirectes, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit. C'est la part la plus importante d'émissions d'une entreprise.

Par ailleurs, les notations ESG réalisées par Sustainalytics (Morningstar) tiennent compte des données des scope 1 et 2 sur la base des émissions de CO₂ et du chiffre d'affaires total de l'entreprise concernée. Sustainalytics calcule ensuite un indicateur « d'intensité carbone » issu de la somme de (scope 1 + scope 2) / (chiffres d'affaires exprimé en million de USD). L'unité ainsi retenue pour l'intensité carbone est exprimée en « tonne équivalent CO₂ / million de USD de chiffres d'affaires ».

3. Intensité carbone des portefeuilles

Résultats carbone au 31/12/2020 et 31/12/2021

	Nombre de valeurs	% de valeurs avec une note CO ₂	Intensité carbone (moy. Arith.)	Intensité carbone (moy. pondérés)
2021	238	87,40%	147,2	125,8
2020	241	88,80%	163,1	

Interprétation

Nous ne répartissons pas l'intensité carbone en fonction du type d'instrument. Donc, il est fort probable, que dans un portefeuille diversifié investi dans les actions, les obligations et les titres monétaires d'un même émetteur,

le calcul de l'intensité carbone soit surestimé.

Il n'y a à ce jour pas de consensus de place sur la méthode d'attribution des données carbone au sein d'un portefeuille d'investissement.

7. <https://www.issgovernance.com>

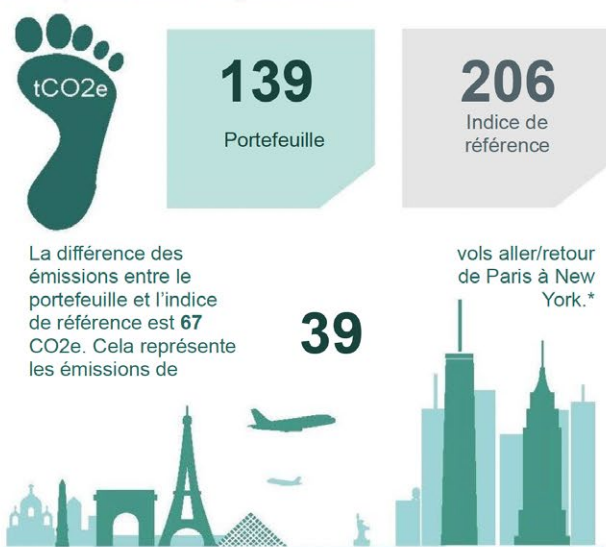
4. Information des clients

Depuis 2021, nous fournissons trimestriellement à nos clients les informations relatives à l’empreinte carbone de leurs mandats classés « article 8 et article 9 » au sens de la réglementation SFRD par rapport à celle de l’indice de référence de ces mandats.

Cet indicateur n’est néanmoins pas encore aligné avec un objectif carbone, la stratégie climat globale étant, comme énoncé ci-après, en cours de définition.

L’empreinte Carbone de votre portefeuille

Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) de votre portefeuille sont la somme des émissions Scope 1 et 2. Le Scope 1 recense les émissions directes d’une entreprise produites lors de son activité. Le Scope 2 est la somme des émissions indirectes liées à l’activité d’une société, comme par exemple ses achats d’énergie. Toutes les émissions de gaz à effet de serre -sont converties en équivalent CO2 par année (CO2e). Vous trouverez ci-dessous, l’intensité carbone (en tonne d’équivalent CO2) d’un million d’euros investis au sein de la poche actions du portefeuille.



*Calcul basé sur les émissions d’un Boeing 777-300.
Source: www.co2emissiefactoren.nl

Source: ISS/Oekom. Data per March 31 2022

	Weight	% CO2
Veolia Environnement	2,9%	59,3%
Smurfit Kappa Group Plc	2,6%	10,8%
Owens Corning	1,4%	8,3%
Darling Ingredients Inc.	3,1%	6,5%
Prysmian S.p.a.	2,1%	2,6%

5. Démarche et indicateurs ESG

La stratégie climat, en cours de finalisation, viendra compléter une démarche ESG déjà en place depuis plusieurs années.

6. Charbon et hydrocarbures non-conventionnels

Les principales activités en lien avec le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels sont déjà exclues des mandats « articles 8 et 9 ». C’est le cas :

- Des activités d’exploration et de production de pétrole/ gaz dans la région arctique, ainsi que des services supports dédiés à ces activités ;
- De l’exploration et de traitement des sables bitumineux, du transport du pétrole des sables bitumineux et de la construction de *pipelines* dédiés au pétrole des sables bitumineux ;
- Les nouvelles centrales au charbon ;
- L’acquisition ou construction de mines de charbon thermique⁸.

8. Charbon thermique : charbon noir et lignite

VII. Stratégie d'alignement avec les objectifs liés à la biodiversité

ABN AMRO a pris conscience que de nombreuses activités de prêts et d'investissements sont en lien avec la nature.

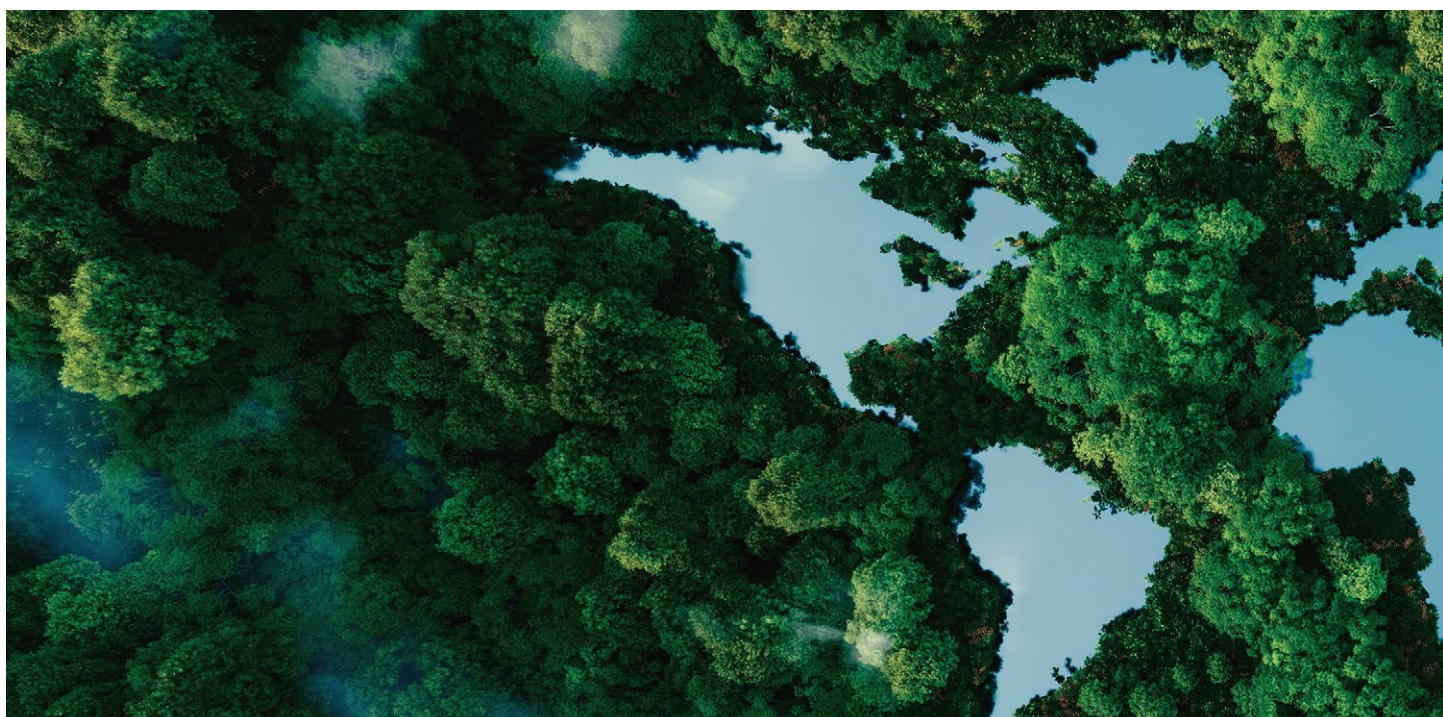
Face à ce constat, ABN AMRO a organisé en décembre 2020 avec le IUCN NL (filiale néerlandaise du syndicat international pour la conservation de la nature) les assises sur la biodiversité¹ regroupant des représentants de la communauté scientifique, des ONG, des clients et des investisseurs, ainsi que des experts en biodiversité internes afin de réfléchir au rôle des institutions financières sur la biodiversité. Ces échanges ont abouti à des propositions de plan d'action à court et moyen terme.

Ainsi, à l'instar de sa déclaration sur le climat, ABN AMRO devrait publier courant 2022 une déclaration sur la biodiversité. Un rapport spécial sur le sujet devrait également venir compléter le rapport intégré d'ABN AMRO.

ABN AMRO est donc dans une démarche de progrès continu sur ce sujet qui devrait aboutir à l'élaboration d'une stratégie, à l'instar des avancées réalisées sur le climat, qui sera alors adaptée au niveau de Neulize OBC.

Par ailleurs, ABN AMRO est signataire depuis 2020 de *Finance for Biodiversity Pledge*, initiative par laquelle plusieurs institutions financières ont appelé les dirigeants mondiaux et se sont engagés à protéger et restaurer la biodiversité, à travers leurs activités financières et leurs investissements, dans le prolongement de la Conférence des Parties (COP15), et la perspective de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

ABN AMRO est également membre du partenariat pour *Biodiversity Accounting Financials (PBAF)*, modélisé sur le partenariat pour la comptabilité carbone (PCAF).



1. <https://www.abnamro.com/en/news/abn-amro-commits-to-biodiversity-once-a-species-is-gone-its-gone-for-good>

Prise en compte de la biodiversité dans les activités de gestion de portefeuille

Notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements décrit la manière dont le risque biodiversité est pris en compte dans nos mandats.

Nous n'appliquons pas de filtre spécifique pour exclure des titres vifs ou des organismes de placement collectifs en fonction de leur gestion du risque climatique ou de biodiversité. En revanche, pour nos offres de mandats ISR et Impact, nos critères d'exclusion nous permettent d'identifier l'existence d'un impact direct ou indirect sur ces risques.

Comme expliqué en section 1, Neulize OBC s'appuie sur l'expertise de l'agence de recherche Sustainalytics (Morningstar) afin d'évaluer les risques en matière de durabilité d'une entreprise, selon trois critères : l'environnement, le social et la gouvernance. Selon cette méthodologie, le critère environnemental prend en compte des éléments de biodiversité. Les indicateurs se concentrent essentiellement sur l'aspect de gestion des risques. Ces indicateurs sont adaptés en fonction des secteurs d'activité. Ils ne sont intégrés à la notation que si ces enjeux sont considérés comme matériels.

Certains secteurs ont un indicateur spécifique qui n'est en général activé que lorsque ces secteurs présentent un impact négatif (ex : extraction de ressources, agriculture, forêts...).

En pratique, un indicateur mesure la qualité du programme biodiversité d'une entreprise. Il prend en compte les éléments suivants :

- ▶ Responsabilité de la direction ou du conseil d'administration pour les questions de biodiversité ;
- ▶ Engagement formel à minimiser l'impact sur la biodiversité ou à prendre en compte la biodiversité dans la planification ;
- ▶ Prise en compte systématique des menaces locales sur la biodiversité au-delà des activités de l'entreprise ;
- ▶ Engagement avec les populations locales ou avec des experts de la biodiversité ;
- ▶ Mise en œuvre de « best practices » d'atténuation ;
- ▶ Plans de gestion de la biodiversité pour les zones prioritaires ;
- ▶ Politique d'engagement formelle visant à éviter d'opérer dans les zones ayant la plus grande valeur de biodiversité ;
- ▶ Rapports sur les programmes de biodiversité ou d'impact ;
- ▶ Identification des zones prioritaires de biodiversité ;
- ▶ Engagement formel à « aucune perte nette » ou à avoir un « impact net positif » sur la biodiversité ;
- ▶ Objectifs et délais liés à la biodiversité.

Le cas échéant, d'autres indicateurs prennent en compte certains impacts sur la biodiversité comme la gestion de l'eau, les politiques de déforestation ou encore la gestion des effluents.

Notre fournisseur de données n'utilise pas à ce jour d'objectif lié à l'empreinte de biodiversité.



VIII. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Conformément au règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, nous nous engageons à intégrer les risques de durabilité dans nos processus de décision en matière d'investissement. Notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissement est disponible sur le site internet de Neuflize OBC¹.

Risques ESG

Les risques ESG, également appelés risques de durabilité, peuvent affecter le modèle économique de la Banque. Ils sont à la fois sources de risques et d'opportunités. Par exemple, les conséquences liées au changement climatique peuvent avoir un impact sur nos clients et entraîner des pertes financières. Corrélativement, la prise en compte de ces risques permet de développer les investissements et le financement d'activités durables, qui constituent des opportunités.

On entend par risques en matière de durabilité un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur financière de l'investissement.

Ces risques s'entendent, selon la taxonomie ESG, notamment au niveau :

- du changement climatique (dont impact climatique, risques physiques et de transition), de la perte de la biodiversité, de l'épuisement des ressources naturelles et de pollution, s'agissant des risques environnementaux ;

- des conditions de travail insalubres, du travail forcé et du travail des enfants, du trafic d'êtres humains, du non-respect du droits des personnes, de la vie privée, du bien-être animal et de la santé publique, pour les risques sociaux ;
- de la gouvernance d'entreprise (dont rémunération et diversité), du comportement d'entreprise (dont corruption ou pots-de-vin) et de la conduite éthique des affaires s'agissant des risques de gouvernance.

Les risques environnementaux comprennent les facteurs de risques suivants :

- le risque de transition, qui désigne la perte financière de la banque qui pourrait résulter, directement ou indirectement, du processus de transition vers une économie plus sobre en carbone et plus durable sur le plan environnemental ;
- le risque physique, qui correspond à l'impact financier direct du changement climatique (par exemple les inondations) et de la dégradation de l'environnement.

Bien que distinctes, ces deux catégories de risques sont connectées.

1. https://www.neuflizeobc.fr/fr/media/56340_DP-Resume%20de%20notre%20politique%20d'integration%20des%20risques%20de%20durabilite%20en%20matiere%20d%20investissements-Mars%202021_tcm33-102228.pdf

1. Cadre général de gestion des risques par ABN AMRO

La politique des risques de durabilité d'ABN AMRO définit les principes applicables, et la manière dont nous gérons les risques de durabilité. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des entités d'ABN AMRO dont Neulize OBC.

Sur la base de cette politique, ABN AMRO a établi un corpus de règles et de déclarations dans le but d'encadrer

la manière dont nous gérons nos risques de durabilité dans nos processus décisionnels, dans nos relations avec nos clients, nos fournisseurs et nos investisseurs.

Cette organisation permet à ABN AMRO de s'assurer que les risques de durabilité sont correctement identifiés, analysés, gérés, surveillés et signalés.

Sustainability Risk Policy Framework

Sustainability Risk Policy



2. Application à la gestion sous mandat

On entend donc par risques en matière de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur financière de l'investissement.

Afin d'évaluer les risques en matière de durabilité d'une entreprise, après avoir exclu certaines activités, nous

regardons comment elle intègre les critères ESG dans sa stratégie, tout en surveillant les incidences négatives en matière ESG ou les controverses générées par son activité.

S'agissant des investissements à impact « article 9 », nous examinons également la contribution aux ODD, et l'absence d'impacts négatifs éventuels.

